Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

passion et le couvent des Pères Capucins de Bulle (suite), par le P. Ath. Cottier. — Livres nouveaux, par F. D.

* * *

Bulletin de l'alliance française, 186, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire des numéros 1, 2, 3 : Lettre de M. Jules Gautier, conseiller d'Etat. — Trois mois de guerre. — Comment les Allemands font la guerre. — La conception française de la guerre. — Le ton de la Presse française. — Correspondance.

A nos lecteurs. — Nouvelles des opérations en Belgique, en France et en Russie. — Comment les Allemands font la guerre. — L'opinion et la guerre. — La vie française : commerce, industrie, finance.

Les faits de guerre. — Les Allemands en Belgique, Aerschot et Louvain. — L'enquête belge. — La vie française : commerce, industrie, enseignement. — Ce que disent les neutres.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a récemment pris un arrêté déterminant les conditions dans lesquelles doivent se faire les remplacements des instituteurs retenus au service militaire durant la période de la guerre actuelle :

1. Le personnel enseignant des écoles publiques, ainsi que des institutions scolaires communales, est tenu de remplacer les instituteurs appelés sous les drapeaux. Ce service est gratuit et a lieu conformément aux instructions des inspecteurs scolaires.

2. L'instituteur militaire conserve son droit intégral au traitement, y compris les accessoires légaux dont il a joui jusqu'au moment de la mobilisation.

3. Dans les cas de suppléance par un maître extraordinaire, la répartition des frais de desservance temporaire se fera sur les bases suivantes :

a) L'instituteur-soldat ou sous-officier est tenu de rembourser le quart, au lieu de la moitié réglementaire, de l'indemnité de suppléance ;

b) L'instituteur au bénéfice d'une solde d'officier doit rembourser, s'il est célibataire, la moitié, soit la quote-

part réglementaire. Cette quote-part est réduite au 25 % si l'instituteur est marié.

c) La part incombant aux communes est, dans tous les cas, fixée au 25 %, soit à la moitié du taux prévu par le règlement général des écoles ;

d) Le solde des frais de remplacement des maîtres en service militaire, dans tous les cas de suppléance reconnus par la Direction de l'Instruction publique, est à la charge de l'Etat.

4. Les communes font l'avance des indemnités allouées aux desservants temporaires.

Suisse. — L'appel sous les drapeaux de tous les citoyens suisses mobilisables a causé une grande perturbation dans l'organisation des écoles. A Olten, par exemple, sur les trois bâtiments scolaires, deux sont transformés en hôpitaux, de sorte que les classes se tiennent dans la troisième, et de 7 heures du matin à 10 heures du soir.

Dans certaines localités argoviennes, on ne tient plus la classe. En Argovie, ce sont les communes qui doivent payer les frais de remplacement des instituteurs ; aussi, nombre d'entre elles, qui tirent plutôt le diable par la queue, ont profité de l'occasion pour donner la clef des champs à la gent écolière, qui ne s'en plaint naturellement pas.

— Le Département militaire fédéral vient d'ailleurs de donner en partie satisfaction au désir des autorités scolaires, concernant le licenciement des instituteurs actuellement sous les armes. Les instituteurs non gradés ont été renvoyés à leurs classes.

Thurgovie. — *Instruction primaire* (*P. T. S.*). — Le Conseil d'Etat a fixé au 10 janvier la votation sur la revision de la loi sur l'instruction publique. Cette loi autorise les communes à rendre obligatoire l'instruction pendant sept ou huit ans d'école. Les communes pourraient même décider elles-mêmes sur l'obligation d'envoyer les enfants une neuvième année à l'école.

L'école et la guerre. — L'Allemagne a plus de 40,000 instituteurs à l'armée et l'Autriche-Hongrie plus de 18,000. Pour la France, le chiffre exact est inconnu. Cependant, on ne peut douter qu'il ne soit très élevé ; le *Manuel général* publie dans chaque numéro la liste des instituteurs qui sont tombés sur le champ de bataille et ces listes s'allongent de plus en plus.

— Dès le début de la guerre, le jeune Emile Degaudez, âgé de seize ans, de Bourg et Comin (Aisne), réquisitionné comme conducteur, suivit pendant quinze jours les troupes françaises. Le 20 septembre, à l'attaque du fort de B..., alors qu'il se reposait à T... avec un groupe de soldats, un gros obus allemand éclate dans la cour d'une ferme, tuant un homme, en blessant neuf, plus le jeune Degaudez et un enfant de sept ans. Alors que tous cherchaient un abri contre les obus, ensanglanté, le bras troué par un éclat, le courageux enfant enlève son petit camarade, qui a le crâne défoncé, et le porte sous la mitraille au poste de secours situé à cent mètres de là. Le soir même, le petit de sept ans mourait. Quant à Degaudez, il ne proféra aucune plainte pendant qu'on le pansait, et depuis le 20, il circule parmi les blessés, le bras en écharpe, en attendant l'heureux moment où il pourra retourner dans son village encore occupé par les troupes allemandes. (*Manuel général.*)

MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Dons reçus en janvier 1914.

1. *Attinger frères, Neuchâtel.* — Glossaire des patois de la Suisse romande, 15me rapport, 1913.

2. *Chancellerie de l'Université, Fribourg.* — Programme de cours. Sem. d'été 1914.

3. *Ecole de travaux féminins, La Chaux-de-Fonds.* — Rapport. Année 1913.

4. *Congrès diocésain d'enseignement ménager, Bourg (France).* — Programme 1912.

5. *Fortbildungsschule, Solothurn.* — Dr Emil Künzli. Schweizer Geographie für Fortbildungsschulen.

6. *Direction de l'Instruction publique, Fribourg.* — Friedrich Stant. Ludwig Tobler. Schweizerisches Idiotikon. LXXV. Heft. — Bericht über das Erziehungswesen des Kantons Zug, 1912-1913. — Annuaire de l'Instruction publique pour le canton de Fribourg, 1914.

G. Bay. Sekretär d. Erziehungsdirektorenkonferenz, 1897-1913.

7. *Département cantonal de statistique, Fribourg.* — Résultats des examens pédagogiques des recrues 1913.

8. *Anonyme.* — R. Horner. Guide pratique de l'Instituteur. —